

La Formation des Cadres de l'Arbitrage

✓ *Arbitre de club* *AC*

C'est un grade d'accueil qui exige une licence en module de jeu. Les arbitres de club ne peuvent arbitrer « en principal » qu'en Championnat par Equipes. La formation se fera au cours d'un stage normal d'Arbitre Régional. Ne seront reçus Arbitre de Club que les stagiaires ayant entre 18 et 31 bonnes réponses au questionnaire d'Arbitre Régional qui comporte 30 questions. Pour obtenir le grade il faut passer une épreuve pratique. Avec ce grade on ne peut pas passer celui de JA1 car il faut être Arbitre Régional.

✓ *Arbitre Régional* *AR*

Il faut :

- être licencié F.F.T.T.
- participer à une session d'Arbitrage et obtenir au moins 22 points à l'UV 1
- passer une épreuve pratique (UV2) et obtenir au moins 15 points
- un stagiaire ne peut se présenter à l'UV 1 qu'une fois par saison

✓ *Arbitre National* *AN*

Pour s'inscrire à une session, il faut :

- être Arbitre Régional depuis deux saisons,
- fournir une fiche d'activité de 8 prestations de 8 parties (dont au moins 8 doubles de niveau régional au minimum) avant de s'inscrire à l'examen

Session de sélection avec test écrit et pratique en compétition, en trois parties :

- débats, informations et U.V.1 (30 questions en 35 minutes sur 40 points)
- perfectionnement pratique
- UV 2 pratique sur 40 points.

POUR ETRE PROPOSE AN :

- il faut obtenir 70 points sur 80, dont 35 minimum à l'UV2 et n'avoir pas moins de 30 points à l'UV1.
- on ne peut passer l'examen que deux fois et pas deux années consécutives.

✓ *Arbitre International* *AI*

Pour être retenu, il faut

- être AN depuis 3 saisons et JA1
- avoir une grande activité
- participer à une session de qualification
- être noté "A"

Le candidat est convoqué à l'examen de l'ITTF (UV écrite)

✓ *Juge Arbitre par équipes* *JA1*

Il faut être Arbitre Régional ou en formation : pas de grade officiel sans être préalablement nommé ARBITRE REGIONAL. Connaître parfaitement les textes de la FFTT et plus particulièrement le règlement du Championnat de France par équipes. Participer à la session, passer les deux UV écrites (UV1 34/40 et UV2 30/40). Passer ensuite l'UV pratique et obtenir 34/40. Un stagiaire ne peut se présenter à l'UV1 qu'une fois par saison.

Les JA1 doivent subir un contrôle des connaissances tous les 4 ans. Si cet examen n'est pas effectué, ou la licence non renouvelée, il y a mise en inactivité la 1ère année. Pour revenir en activité, il faut suivre une nouvelle session de contrôle des connaissances, passer l'UV1 recyclage d'Arbitre Régional et obtenir au moins 22/30 et passer l'UV2 contrôle des connaissances JA1 et obtenir au moins 34/40.

✓ ***Juge Arbitre du Critérium Fédéral*** ***JA2***

Les candidats JA2 doivent être Arbitres Régionaux ou en formation : pas de grade officiel sans être préalablement nommé ARBITRE REGIONAL.

Ils doivent préparer la session en lisant le module reçu et effectuer les exercices envoyés, puis :

- 1 - suivre la session
- 2 - passer l'UV1 sur place et obtenir un total supérieur ou égal à 150 points sur 200
- 3 - passer l'UV pratique et obtenir 150/200

Le bénéfice de l'UV théorique n'est conservé que deux fois en cas d'échec à l'U.V. Pratique.

✓ ***Juge Arbitre des épreuves régionales*** ***JA3***

Pour prétendre accéder à la formation de JA3, il faut être ARBITRE REGIONAL et JA2 depuis au moins 1 an : pas de grade officiel sans être préalablement nommé ARBITRE REGIONAL et JA2.

On peut préparer la session en étudiant le module reçu et effectuer les exercices envoyés, puis :

1. participer à la session
2. renvoyer le dossier de l'UV1 dans le délai imparti (obtenir minimum 170 points sur 200 points possibles)
3. Passage de l'UV2 pratique, sur une épreuve à plusieurs tableaux et obtenir 15 sur 20 points.

Le bénéfice de l'UV théorique n'est conservé que deux fois en cas d'échec à l'UV pratique.

Les JA3 subissent un contrôles des connaissances tous les 5 ans. Si ce contrôle n'est pas effectué, ou en cas de non renouvellement de la licence, il y a mise en inactivité la 1ère année. Pour revenir en activité, il faut suivre une nouvelle session de contrôle des connaissances.

✓ ***Juge Arbitre National*** ***JAN***

Etre JA3, JA1 et Arbitre National depuis au moins 2 saisons, ou s'être recyclé depuis moins de trois saisons.

Préparer la session en lisant le module reçu et effectuer les exercices envoyés, puis :

- participer à une session de formation JAN
- obtenir à l'UV1 une note supérieure ou égale à 255 points sur 300
- Les JAN côtés « A » et « AI » depuis au moins 2 ans, peuvent devenir « JAI » en suivant les directives de l'I.T.T.F.

On ne peut passer l'examen que deux fois et pas deux années consécutives. D'autre part, le candidat devra justifier d'une activité (tour de N3A du Critérium Fédéral) pour pouvoir se présenter la deuxième fois.

✓ ***Juge Arbitre International*** ***JAI***

- suivant les directives de l'ITTF
- être JAN - cotation "A" depuis 1 an
- être AI depuis au moins deux ans.

✓ ***Formation à SPID Déconnecté***

- cette formation consiste à apprendre à gérer une compétition avec le logiciel SPID déconnecté en liaison avec la base de données nationales.
- cette formation est dispensée au niveau de la Fédération ou au niveau de la Zone Sud Ouest.
- les formations sont mises en place par David LORIOU en fonction des demandes.